

Paris, le 31 décembre 2015

L'Insee publie les populations officielles de toutes les communes de France

Aujourd'hui, l'Insee met à disposition les dernières populations officielles des 36 529 communes de France, populations qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Elles sont disponibles [sur le site de l'Insee](#).

Ces « populations légales » sont très structurantes pour la vie des communes. Du niveau de ces populations officielles dépendent en particulier le montant de la dotation que l'État verse à chaque commune pour assurer son fonctionnement, le niveau de l'indemnité des élus municipaux, le mode de scrutin qui s'applique pour les élections municipales, ou encore le nombre de pharmacies qui peuvent être implantées dans la commune... Ce sont ainsi plus de 350 textes réglementaires, d'objets très variés, qui s'appuient sur ces chiffres officiels.

Plus d'une commune métropolitaine sur deux compte moins de 500 habitants

Selon les derniers chiffres publiés, une commune sur dix compte moins de 100 habitants, une sur quatre moins de 200 et plus d'une sur deux moins de 500.

L'Insee propose, dans [l'Insee Focus n° 52](#), un zoom sur ces communes de moins de 500 habitants.

Ces **19 800 petites communes accueillent aujourd'hui 4,5 millions d'habitants, soit à peu près autant que la population des 5 plus grandes villes de France** (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse et Nice). Leur **nombre a diminué au cours des cinquante dernières années**, essentiellement sous l'effet de la croissance de la population d'une partie d'entre elles, qui ont alors franchi ce seuil de 500 habitants.

Ces communes se situent essentiellement dans une **bande traversant la France du Nord-est au sud-ouest**, en zone rurale ou montagnaise.

Les chiffres diffusés permettent de disposer également des **dernières populations officielles des départements et des régions**. Trois départements, le Nord, Paris et les Bouches-du-Rhône comptent chacun plus de 2 millions d'habitants quand la Lozère accueille 80 000 habitants et est le seul département de moins de 100 000 habitants.

Populations légales : méthodologie

Les populations diffusées ce 31 décembre, qui seront authentifiées ultérieurement par décret au [Journal Officiel](#), sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement conduites de 2011 à 2015.

Afin de respecter l'égalité de traitement des communes, les informations collectées sont ramenées à une même date, celle du milieu de la période. Ainsi, ces populations qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2016 sont millésimées 2013.

Par ailleurs, ces chiffres de populations légales par commune, millésimés 2013, sont le socle sur lequel l'Insee établit sur les années plus récentes des estimations de population au niveau national, régional et départemental. L'estimation de la population de la France au 1^{er} janvier 2016 et celle des populations des régions et des départements au 1^{er} janvier 2015 seront diffusées le 19 janvier 2016 (présentation à la presse le 19 janvier à 9h30 dans les locaux de l'Insee),

Contact presse

Service de presse de l'Insee

Tél : 01.41.17.57.57 / bureau-de-presse@insee.fr